



FERMETURES DE FIN D'ANNÉE


À l'occasion des fêtes de fin d'année, la Mairie de Vandœuvres et ses services seront fermés du **Mardi 24 décembre 2024 à 12h au mercredi 1^{er} janvier 2025 inclus.**

Réouverture le **jeudi 2 janvier 2025**, selon les horaires suivants :

Lundi, mercredi, jeudi, vendredi : 9h-12h / après-midi fermé

Mardi : 9h-12h / 13h30-17h

En cas d'urgence uniquement, une permanence est assurée comme suit :

Service	Fermeture	Permanence téléphonique
Police municipale	Mardi 24 décembre 2024 à 12h au mercredi 1^{er} janvier 2025 inclus. Pendant cette période, les agents assureront plusieurs patrouilles.	☎ 022 750 97 35 (Prière de laisser votre message sur le répondeur) ☎ 117 (en cas d'urgence)
Etat civil « Campagne et rive gauche du Lac »	Mardi 24 décembre 2024 à 11h au mercredi 1^{er} janvier 2025 inclus. Reprise le jeudi 2 janvier 2025, 8h30.	Naissances/décès : Vendredi 27 décembre et lundi 30 décembre 2024, 11h-17h (Prière d'annoncer les naissances et décès par courriel à etat-civil@collonge-bellerive.ch) ☎ 079 734 97 40
Mairie	Mardi 24 décembre 2024 à 12h au mercredi 1^{er} janvier 2025 inclus. Reprise le jeudi 2 janvier 2025, 9h.	☎ 022 750 97 24 (Prière de laisser votre message sur le répondeur)
Coordonnées utiles		
	Urgences gaz, électricité, eau	☎ 022 420 88 11
	Eclairage public lumina@sig-ge.ch	☎ 0844 800 808
	Service client (lu-ve 7h30 à 17h) serviceclients@sig-ge.ch	☎ 0844 800 808

LEVÉES DES DÉCHETS DURANT LES FÊTES

Les levées à domicile s'effectueront de la manière suivante :

- **Ordures ménagères :** Mardi 24, vendredi 27 et lundi 30 décembre 2024, Vendredi 3 janvier 2025.
- **Papiers, cartons :** Jeudi 26 décembre 2024.
- **Déchets de cuisine :** Mercredi 18 décembre 2024
- **Déchets verts :** Lundi 16, jeudi 19 et lundi 23 décembre 2024, Lundis 13 janvier et 10 février 2025.
À partir du 3 mars 2025, elles reprendront à un rythme hebdomadaire les lundis.

Dès le 3 janvier 2025, vous pourrez éliminer vos sapins de Noël lors de la levée des ordures ménagères, les mardis et vendredis.

À déposer la veille au soir dès 18h30, ou avant 6h du matin, devant les habitations, en bordure de route.

Les Autorités communales vous souhaitent de belles fêtes de fin d'année.